

Questions et réponses

Remplacement des sachets de plastique utilisés pour protéger les plaques d'immatriculation

Mise en contexte :

Dans le cadre du nouveau contrat qui lie la Société au fournisseur de plaques d'immatriculation pour la fabrication, l'entreposage et la distribution des plaques, il a été convenu que celui-ci n'utilise plus de sachets de plastique pour protéger les plaques d'immatriculation qui seront produites à partir du 1^{er} mai 2021.

1. Pourquoi ne plus utiliser de sachets de plastique pour protéger les plaques d'immatriculation à partir du 1^{er} mai?

La date de début pour effectuer le retrait des sachets de plastique coïncide avec la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat avec le fournisseur.

Dans une perspective de réduire son empreinte environnementale, la Société a demandé au fournisseur de trouver une alternative à l'utilisation de sachets de plastique pour protéger les plaques d'immatriculation.

Le choix du matériel pour remplacer le sachet de plastique était laissé à la discrétion du fournisseur. Cela s'explique par le fait que le fournisseur est le seul responsable de la protection adéquate de la plaque d'immatriculation.

2. Est-il normal de recevoir encore des plaques d'immatriculation enveloppées dans des sachets de plastique après le 1^{er} mai 2021?

Oui. Comme le fournisseur doit écouler son inventaire, il est tout à fait normal de continuer à recevoir des boîtes de plaques avec des sachets de plastique, même après le 1^{er} mai 2021.

3. Quelle matière remplacera les sachets de plastique pour protéger les plaques d'immatriculation?

Le fournisseur remplacera le sachet de plastique par une matière résiduelle produite lors de la fabrication des plaques. Cette matière résiduelle, un papier de fibre laminée, provient de la chaîne de montage lorsque la pellicule réfléchissante est apposée sur la plaque d'immatriculation. En réutilisant cette matière mixte de papier, cela lui évite de jeter celle-ci.

4. Est-ce que ce changement touche toutes les catégories de plaques?

Le retrait des sachets de plastique concerne toutes les plaques qui transitent par les points de services et par les commerçants. Ainsi, les plaques personnalisées, qui sont envoyées

directement aux clients, ne sont pas concernées. Le fournisseur continuera d'envoyer les plaques personnalisées dans des sachets de plastique afin d'y apposer l'autocollant de l'activation. Cet autocollant ne doit pas être collé directement sur la plaque.

5. Y a-t-il des bénéfices écologiques liés à ce changement?

Oui, ce changement est bénéfique pour l'environnement. En effet, le fournisseur ne s'approvisionne plus de sachets de plastique (réduire) et donne une deuxième vie à la matière résiduelle (réutiliser), soit résidu de la chaîne de montage lorsque la pellicule réfléchissante est apposée lors du laminage des plaques.

6. Est-ce que le nouveau papier doit être jeté à la poubelle ou au recyclage?

La matière résiduelle doit être jetée à la poubelle. En effet, nous avons eu la confirmation de Recyc-Québec que les papiers de fibres laminées ne sont pas recyclables.

7. Pourquoi la boîte contenant les plaques d'immatriculation est-elle plus volumineuse?

La largeur de la boîte d'immatriculation est, en effet, plus grande de près de 5 centimètres (2,5 pouces). Son poids est aussi augmenté de 1,4 kilogramme (3 livres). Cela s'explique par le fait que le papier de fibres laminées est plus épais que les sachets de plastique.

Afin que le nombre de plaques d'immatriculation soit le même qu'auparavant tout en offrant les mêmes protections et permettant des manipulations des similaires, il est nécessaire que la boîte soit plus grosse.

8. Est-ce que cette nouvelle matière a été testée?

Oui, le fournisseur utilise ce papier pour protéger les plaques depuis près de 10 ans avec d'autres clients et ceux-ci en sont satisfaits. L'expérience du fournisseur démontre que les plaques sont adéquatement protégées les unes des autres et qu'elles ne s'abîment pas lors de l'entreposage et la manutention.

De plus, nous avons testé la nouvelle solution dans le cadre d'un projet pilote dans quatre centres de services en à la fin mars 2021. Voici les principaux constats soulevés par nos participants:

- Les clients apprécient le changement et ont mentionné à certains préposés que c'est une très bonne initiative pour l'environnement.
- Plié en deux, le reçu papier du client peut être utilisé pour y insérer plaques et papiers du client ensemble si celui-ci désire avoir une solution de remplacement au sachet. Un trombone peut aussi être fourni par les préposés pour les maintenir ensemble.
- Les clients préfèrent que le préposé jette immédiatement le papier à la poubelle au lieu de leur remettre.

- Le papier protégeant la plaque est glissant ce qui peut rendre plus difficiles la manipulation et le transport des plaques.

9. Quels sont les impacts de ce changement sur le travail?

- Afin d'assurer une manipulation sécuritaire, nous vous conseillons d'entreposer moins de plaques au comptoir pour laisser plus d'espace entre celles-ci : vous aurez ainsi plus de latitude pour les agripper.
- Vous ne devez pas retirer le papier protégeant les plaques avant qu'elles soient remises aux clients.
- Soyez vigilants lorsque vous manipulez les plaques afin d'éviter des blessures.
- N'hésitez pas à utiliser des accessoires de bureau comme des élastiques pour maintenir plusieurs plaques d'immatriculation ensemble ou des trombones pour joindre les documents du client au besoin.
- Vous pouvez demander aux clients s'ils désirent garder le papier sur la plaque pour la transporter et la protéger, mais n'oubliez pas de l'informer qu'ils doivent mettre au rebut le papier.